

Conseil d'administration

Séance du 27 novembre 2020

Délibération n°26-2020

**Renouvellement partiel des membres
de la commission « Concession de service public »**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 ;

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 et par l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2020 ;

Vu la résolution n°39-2012 créant une commission anciennement dénommée « Délégation de service public » et devenue depuis commission « Concession de service public » ;

Vu la délibération n°22-2015 renouvelant les membres de ladite commission pour le mandat du conseil d'administration 2015-2021 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Considérant qu'à l'issue des élections municipales et communautaires des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, un siège de membre titulaire et un siège de membre suppléant, ont été déclarés vacants ;

Vu les candidatures déclarées en séance ;

Vu la procédure de vote en ligne mise en place par le Parc national et les résultats issus de ce dispositif, cette séance du conseil d'administration s'étant déroulée en visio-conférence ;

Vu le rapport de la directrice et sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

.../...

Article unique : Les membres suivants sont désignés pour siéger au sein de la commission « Concession de service public » et pour le reste à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

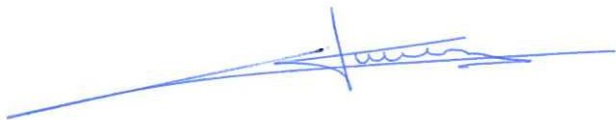
Pour les administrateurs :

- membre titulaire : Monsieur Roland GIRAUD
- membre suppléant : Monsieur Jean MERRA

Cette délibération est adoptée à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

A Nice, le 27 novembre 2020

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINESY

La directrice
du Parc national du Mercantour



Aline COMEAU